

A L'HOTEL QUEEN MARY

Société Anonyme au capital 250 000 Francs
Siège social : PARIS 8^{ème} - 9, rue Greffulhe

RCS PARIS B 562 077 438
SIRET : 562 077 438 000 17

4 4 NOV 2000

66891

568 77h3

EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{ER} OCTOBRE 2000

L'an 2000, le 1^{er} octobre à 11 heures,

Au siège social de la société **HOTEL MANAGEMENT SERVICES** sise à **PARIS 8^{ème} - 22, rue Cambacérès**

Les membres du Conseil d'Administration de la Société Anonyme **A L'HOTEL QUEEN MARY** au capital de 250 000 Francs, dont le siège social est à **PARIS 8^{ème} - 9, rue Greffulhe**, se sont réunis sur la convocation qui leur a été faite par la Présidente du Conseil d'Administration.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- **Madame Jeanne de CHAVANES**, Présidente du Conseil d'Administration
- **Monsieur David BYRNE**, Administrateur
- **Madame Alix de CHAVANES**, Administrateur

EST ABSENTE, EXCUSEE :

- **Madame Colette HANICOTTE**, Administrateur

REGISTRE DE PRESENCE – QUORUM

Madame Jeanne de CHAVANES préside la séance en sa qualité de Présidente du Conseil d'Administration, constate et prend acte :

1. Qu'en entrant en séance, chaque Administrateur présent a apposé sa signature sur le registre de présence.
2. Que plus de la majorité des membres du Conseil d'Administration assistent à la réunion, celui-ci peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

=====

Sur la demande de la Présidente, lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion en date du **29 juin 2000**, qui est adopté sans observation par le Conseil.

La Présidente rappelle que l'ordre du jour porte essentiellement sur :

- ☐ **Démission et nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration ;**
- ☐ **Fixation de ses pouvoirs ;**
- ☐ **Questions diverses.**

[Signature]

DEMISSION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Jeanne de CHAVANES fait part au Conseil de son intention de ne plus exercer ses fonctions de Présidente du Conseil d'Administration au sein de la société, elle expose également les raisons qui l'ont conduit à abandonner lesdites fonctions, en ne conservant que les seules fonctions d'Administrateur.

En conséquence, **Madame Jeanne de CHAVANES** présente au Conseil sa démission de Présidente du Conseil d'Administration et demande que cette démission prenne effet à compter de ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend acte de la décision de **Madame Jeanne de CHAVANES** et remercie sa Présidente pour tous les efforts déployés dans l'exercice de ses fonctions.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Jeanne de CHAVANES propose en conséquence de nommer en qualité de nouveau Président du Conseil d'Administration, à compter de ce jour :

□ **Monsieur David BYRNE**

Demeurant à Wootton House - Wootton Drive - PETHAM - CANTERBURY - KENT CT4 5WD - ANGLETERRE

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité décide de nommer **Monsieur David BYRNE**, Président du Conseil d'Administration de la Société pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2004 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2003**, en remplacement de **Madame Jeanne de CHAVANES**, démissionnaire.

Le Président assumera sous sa responsabilité la direction générale de la Société et la représentera dans ses rapports avec les tiers avec les pouvoirs les plus étendus sous réserve, toutefois, de ceux expressément attribués par la Loi aux Assemblées Générales et au Conseil d'administration.

Il ne pourra toutefois consentir aucun aval, caution ou garantie en faveur de tiers sans l'autorisation expresse du Conseil d'administration.

Conformément aux statuts, le Président pourra déléguer, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses pouvoirs.

Monsieur David BYRNE déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats qu'une même personne peut occuper et qu'il satisfait à la règle de limite d'âge fixée par les statuts.

- CLOTURE -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

*Bon pour acceptation
des fonctions de Président*

Pour copie conforme
Le Président du Conseil d'Administration

